



Assembly of First Nations

L'obligation de rendre compte pour des résultats ~

Transformer les relations en matière
d'obligation de rendre compte pour les
gouvernements des Premières Nations

Forum de dialogue et de planification de l'APN du
printemps 2011
8 mars 2011

Assemblée des Premières Nations

www.afn.ca



Assembly of First Nations

Obligation de rendre compte pour des résultats

- En 2005, l'APN et le GC ont lancé un processus conjoint qui consistait à examiner des mesures de reddition de compte en vue de permettre aux gouvernements des Premières Nations d'assurer une plus grande transparence et responsabilisation réciproque dans leurs relations avec le Canada et leurs citoyens.
- L'initiative a été annulée – mais elle peut constituer une base pour progresser.

Assemblée des Premières Nations



Assembly of First Nations

Obligation de rendre compte pour des résultats

- Principes communs :
 - L'obligation de rendre compte de tout gouvernement est principalement vis-à-vis de ses citoyens
 - En ce qui concerne les politiques, programmes et services destinés aux Premières Nations, le principal objectif est d'améliorer les résultats à l'intention des citoyens des Premières Nations
 - Le GC et les gouvernements des PN partagent l'obligation de rendre compte
 - L'obligation de rendre compte est mutuelle entre le GC et les gouvernements des PN

Assemblée des Premières Nations



Assembly of First Nations

Obligation de rendre compte pour des résultats

- Les cinq principes de reddition de compte de la vérificatrice générale du Canada
 - Les rôles et responsabilités doivent être clairement définis pour les parties
 - Les attentes en matière de rendement et les limitations, telles que les ressources, doivent être convenus entre les parties
 - La partie ou les parties responsables doivent avoir les moyens de passer aux actes
 - Doivent fournir une information crédible et récente
 - Doivent intégrer un examen, une rétroaction et une réponse pour solutionner les problèmes et optimiser les réussites

Assemblée des Premières Nations

www.afn.ca



Assembly of First Nations

Outils pour transformer la relation en matière d'obligation de rendre compte

- **Outils et conditions requis pour appliquer efficacement les 5 principes de la vérificatrice générale**
- **Remettre de l'ordre dans la maison fédérale**
 - Permettre un changement transformateur
 - Changements organisationnels
 - Concentrer les efforts sur les citoyens des PN
- **État de préparation des Premières Nations**
 - Développement des capacités
 - Institutions des Premières Nations
 - Ententes en matière de gestion

Assemblée des Premières Nations



Assembly of First Nations

Remettre de l'ordre dans la maison fédérale

- Permettre un changement transformateur
 - Examiner les mécanismes financiers et favoriser les transferts par habitant assortis de seuils et de clauses d'indexation convenus
 - Délaisser les mesures punitives de tierce partie pour soutenir les gouvernements
- Changements organisationnels
 - Un changement structurel est nécessaire pour mettre en application une nouvelle relation en matière d'obligation de rendre compte et réduire la production de rapports redondants
- Concentrer les efforts sur les citoyens des PN
 - Une obligation de rendre compte axée sur les résultats à l'intention des citoyens des Premières Nations

Assemblée des Premières Nations



Assembly of First Nations

Soutien aux Premières Nations

- Les PN se situent à différents niveaux de préparation, mais toutes ont besoin d'un soutien pour :
 - L'acquisition de capacités : des processus de planification et un développement des RH de la part des gouvernements pour mettre en œuvre des mécanismes gouvernementaux PLUS clairs afin de soutenir les communautés lorsque celles-ci sont confrontées à des défis financiers
 - Des institutions des PN pour favoriser la mise en place de normes, d'une certification, d'une gestion financière, d'une production de données et d'un suivi

Assemblée des Premières Nations

www.afn.ca



Assembly of First Nations

Aller de l'avant

- Les Premières Nations souhaitent lancer des initiatives en matière d'obligation de rendre compte et briser les mythes faisant croire un manque dans ce domaine
- Un groupe de travail de l'APN chargé de défendre les intérêts et de faire avancer les initiatives
- Durant l'AEC de l'APN, les participants ont souligné le travail accompli par la vérificatrice générale au cours des 10 dernières années
- La résolution 50-2010 réaffirme l'engagement des gouvernements des Premières Nations à l'égard de la transparence et enjoint au Canada de travailler avec les Premières Nations dans l'intérêt véritable de l'obligation de rendre compte
 - Soutenir l'effort commun consistant à développer des moyens de gouvernance institutionnelle propres aux Premières Nations, notamment une fonction d'ombudsman et/ou de vérificateur général

Assemblée des Premières Nations